



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
11 Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 17 février 2020

1° Approbation des comptes de gestion 2019 de la Trésorière Municipale des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement, de la bastide et de la cantine scolaire

La trésorière municipale a arrêté les comptes de gestion 2019 des budgets : principal, de l'eau, de l'assainissement, de la bastide et de la cantine scolaire.

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les dépenses et recettes réalisées en 2019 pour les différents budgets.

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2019 présentés par le comptable.

2° Vote des comptes administratifs 2019

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses : 969 369.87 €
Recettes : 1 296 379.18 €

Résultat de clôture : 327 009.31 €

Investissement :

Dépenses : 1 633 737.56 €
Recettes : 780 689.92 €

Résultat 2019 : - 853 047.64 €
Excédent 2018 : 987 551.26 €

Résultat de clôture : 134 503.62 €

Sachant que les **RAR** (Restes à réaliser, travaux engagé non réalisés ou non payés ou recettes non encaissées en décembre 2019) sont arrêtés ainsi :

RAR dépenses : 38 137.00 €
RAR Recettes : 28 829.00 €
Résultat de clôture RAR : - 9 308.00 €

Le résultat de clôture final de l'investissement est de : + 125 195.62 €

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et affecter le résultat de clôture de fonctionnement soit 327 009.31 € au compte 1068 du budget principal 2020.

Budget service de l'eau

Fonctionnement

Dépenses : 218 722.84 €
Recettes : 241 453.03 €

Résultat de clôture : 22 730.19 €

Investissement

Dépenses : 227 177.07 €
Recettes : 138 971.76 €
Résultat 2019 : - 88 205.31 €

Excédent 2018 : 133 000.32 €

Résultat de clôture : + 44 795.01 €

Sachant que les **RAR** sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 0.00 €
RAR Recettes : 17 100.00 €

Résultat RAR : 17 100.00 €

Le résultat de clôture final de l'investissement est de : + 61 895.01 €

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et affecter le résultat de clôture de fonctionnement soit 22 730.19 € au compte 1068 du budget principal 2020.

Budget service de l'assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 95 984.19 €
Recettes : 85 049.81 €

Résultat de clôture : - 10 934.38 €

Investissement

Dépenses : 46 014.02 €
Recettes : 105 498.22 €
Résultat 2019: 59 484.20 €

Excédent 2018: 91 284.50 €

Résultat de clôture : 150 768.70 €

Sachant qu'il n'y a pas de **RAR**

Le résultat de clôture final de l'investissement est de : 150 768.70 €

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif.

Budget cantine scolaire

Fonctionnement

Dépenses :	103 442.41 €
Recettes :	85 104.00 €
Résultats 2019 :	- 18 338.41 €
Excédent de clôture 2018 :	19 504.59 €

Résultat de clôture : + 1 166.18 €

Investissement

Dépenses :	380.11 €
Recettes :	0.00 €
Résultat 2019 :	- 380.11 €

Excédent 2018 : 10 275.59 €

Résultat de clôture : + 9 895.48 €

Sachant qu'il n'y a pas de **RAR**,

Le résultat de clôture final d'investissement est de : + 9 895.48 €

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif et affecter le résultat de clôture de fonctionnement soit 1 166.18 € au compte 002 du budget primitif 2020.

Budget La BASTIDE

Fonctionnement

Dépenses :	17 275.06 €
Recettes :	17 275.06 €
Résultat 2019 :	0.00 €



Investissement

Dépenses :	1 116 320.95 €
Recettes :	1 367 763.28 €
Résultat 2019 :	251 442.33€



Sachant que les **RAR** sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 1 060 095.33 €
RAR Recettes : 809 508.00 €

Résultat RAR : - 250 587.33 €

Le résultat de clôture final d'investissement est de : + 855.00 €

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif.

3° Retrait de la délibération N° 09/2020 de 30 janvier 2020.

A la demande de Monsieur le Sous-préfet, la délibération n° 09/2020 du 30 janvier 2020 est retirée pour le motif suivant « la délibération d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement en préalable au vote du budget primitif 2020 doit préciser les chapitres et les articles d'exécutions des montants autorisés ».

La délibération n° 09/2020 ne précise que les chapitres.

4° Budget général – Mandatement des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des Investissements de l'année précédente

Le conseil municipal a autorisé, en application de l'article 1612-1 du CGCT, le maire à engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 20 / article 205 : 500 Euros

Chapitre 21 / article 2183 : 5 000 Euros

article 2158 : 5 000 Euros

article 2184 : 5 000 Euros

Chapitre 23 / article 2313 : 10 000 Euros

article 2315 : 40 000 Euros

Les crédits seront repris au budget primitif 2020.

5° Attribution marché « matériel cuisine la bastide »

Le conseil municipal :

* a décidé de retenir l'entreprise MAT'AL pour la fourniture du matériel cuisine pour la bastide.
Le montant du devis s'élève à 36 964.59 Euros HT.

* a autorisé le maire à signer la proposition de prix ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché.

6° Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

Le conseil municipal :

- a décidé d'allouer une aide de 35 Euros par enfant domicilié à JAUIJAC pour le séjour à la croix de bauzon
- la somme sera inscrite au budget primitif 2020 et sera versée à l'amicale laïque.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.